

SOCIAL

Désaccord aux Finances publiques

CHÂLONS La CGT dénonce « un marché de dupes » concernant la relocalisation de services, alors que des postes sont supprimés. La direction se défend.

MARGAUD DÉCLEMY

Un marché de dupes. C'est ce que dénonce la CGT des Finances publiques de la Marne dans un communiqué. « Relocalisation » contre « suppressions de postes ». Il a été annoncé le transfert de services installés actuellement dans des grandes métropoles vers des villes de taille moyenne, avec à la clé la promesse d'implantation d'emplois et de l'arrivée d'agents et de leurs familles », détaille Saïd Zerar, porte-voix de la CGT.

ENTRE 2010 ET 2022, 295 SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LA MARNE

Châlons doit ainsi voir débarquer, d'ici 2024, 100 agents dans trois services différents. Mais, parallèlement à ce chantier de relocalisation, la Direction générale des finances publiques a fait et fait disparaître des emplois : « 1 506 en 2022 au niveau national, soit 19 suppressions pour la Marne, et il est d'ores et déjà annoncé que l'hémorragie va se poursuivre », alerte la CGT qui tient à « dénoncer cet exercice de communication voulant faire croire à la population que des emplois sont créés dans notre département ». Car, entre 2010 et 2022, la Direction départementale des finances publiques (DDFip) « aura subi 295 suppressions, soit presque 200 de plus que les 100 annoncées dans le cadre du projet de relocalisation ».

Ce constat, Laurent Fourquet, directeur de la DDFip, ne le conteste pas. Il tient à cependant à préciser : « La Marne n'est pas traitée de façon singulière par le ministère de l'Économie et des Finances. C'est un choix politique assumé, incontestable et incontesté, par les différentes majorités depuis de nombreuses années. Que les syndicats soient opposés à cette mesure est leur droit, mais ce dossier est bien disjoint du reste. » Avec ou sans la relocalisation, ces mesures auraient été mises en œuvre, selon le responsable. « C'est

6

Soit le nombre de villes marnaises dans laquelle la DDFip a encore des locaux : Châlons, Reims, Épernay, Fismes, Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould et Sézanne

un mouvement général.

En somme, la décentralisation des services des grandes métropoles n'est pas là pour compenser les pertes d'agents subies à Châlons-en-Champagne, Reims, Épernay, Fismes ou dans les autres sites, « dans des proportions plus modestes ». « C'est du moins d'un côté, et du plus », résume-t-il.

Que Châlons bénéficie d'une certaine d'emplois en trois ans, « seule collectivité à atteindre ce chiffre à deux zéros », est ainsi, selon le directeur, « un vrai gain net » pour le territoire. Ce que réfute là encore la CGT. « C'est un leurre de faire croire que des agents vont venir en nombre pour s'installer dans la Marne avec leur famille. À titre d'exemple, sur les quinze premiers affectés en 2021, seulement six étaient en poste dans la région parisienne », poursuit le syndicaliste.

« La Marne n'est pas traitée de façon singulière par le ministère de l'Économie et des Finances »

Laurent Fourquet, directeur de la DDFip

La DDFip insiste pourtant : cette opération doit permettre de « densifier » les services présents au sein de la commune de Châlons en plusieurs étapes : une cinquantaine d'agents en septembre 2022, d'autres courant 2023 et le solde, avec dix agents, en 2024, précise Anne Patru, directrice adjointe de l'administration marnaise. Trente



Laurent Fourquet a pris son poste en juin 2020. Il a succédé à Étienne Effa. Archives A.C.

seront affectés à l'appui à la publicité foncière dans les locaux de la cité Tirlot. Vingt-deux s'installeront également, à terme, dans les actuels locaux de la direction rue Sainte-Marguerite, pour « renforcer » le service liaison rémunération, et enfin un centre d'appel, « de contact des professionnels pour les questions fiscales des entreprises », comportant 49 agents, doit s'installer en septembre 2023 à la caserne Chanzy, dans un bâtiment appartenant à l'Agglo.

Là encore, ce point ne laisse pas la CGT sans réaction. « La DDFip va jusqu'à envisager de prendre en location un espace à réhabiliter alors même que certains bâtiments actuellement occupés sont à moitié vides suite aux suppressions d'emplois... » Elle cite notamment la cité administrative Tirlot qui appartient « à la fonction publique d'État » et ne coûte donc rien. « Ce n'est pas la réalité, objecte cependant Laurent Fourquet. Les agents seront ravis d'apprendre qu'ils travaillent

dans de grands espaces vides, on n'est pas seul à Tirlot, il y a d'autres services. »

Et le directeur des Finances publiques d'assurer qu'il n'y existe pas la place pour un centre d'appel de cinquante personnes, qui nécessite en plus des « éléments techniques en matière d'acoustique », dont Tirlot ne dispose pas. « Je n'ai pas d'état d'âme sur le sujet, bien sûr qu'on préférerait utiliser nos implantations domaniales, mais ce n'est pas possible ici. » ■

Les trésoreries fermées les unes après les autres

« Il semble donc que la logique républicaine qui prévalait de fournir le même service public, à tous les usagers, sur tout le territoire, ne soit plus d'actualité à la DDFip », dénonce la CGT dans son communiqué. Au cours des cinq dernières années, la DDFip a fermé les trésoreries suivantes : Anglure, Avize, Ay, Dormans, Montmirail, Moumoulon-le-Grand, Pontfaverger, Suippes, Verzy et Ville-en-Tardenois. « Au 1^{er} janvier 2022, ce sont celles de Sermaize-les-Bains et d'Hermonville qui sont sacrifiées et la direction a déjà prévu la fermeture de Sainte-Ménéhould et de Sézanne pour le 1^{er} janvier 2023 », détaille le syndicat. Cette réorganisation n'est « pas un scoop », comme le souligne Laurent Fourquet, directeur de la DDFip. « Nous avons passé un accord en 2019 avec le Département pour créer un nouveau réseau de proximité. » Il assume ainsi la réduction des « implantations en

dur, souvent des petits services en souffrance avec trop peu d'agents », contre une présence « renforcée » dans les maisons France services ou des mairies. « On gagne en souplesse et on est aujourd'hui présent dans des communes, où il n'y avait jusque-là pas de présence. » Ces ouvertures « sur une journée ou deux par semaine » sont cependant jugées insuffisantes par la CGT. « Certaines permanences sont prévues sur moins de cinq jours par an », pointe-t-elle et ce, sans garantie dans le temps. « Un accord a été signé jusqu'en 2026 avec bilan et possibilité de révision chaque année. Et après ? » interroge le syndicat. Sur ce point, la direction répond que cette opération « fait l'objet d'un comité de suivi annuel des élus du Département » et que « la charte est respectée à la lettre ». Il n'y a donc pas matière à inquiétude sur cet aspect, selon la DDFip.